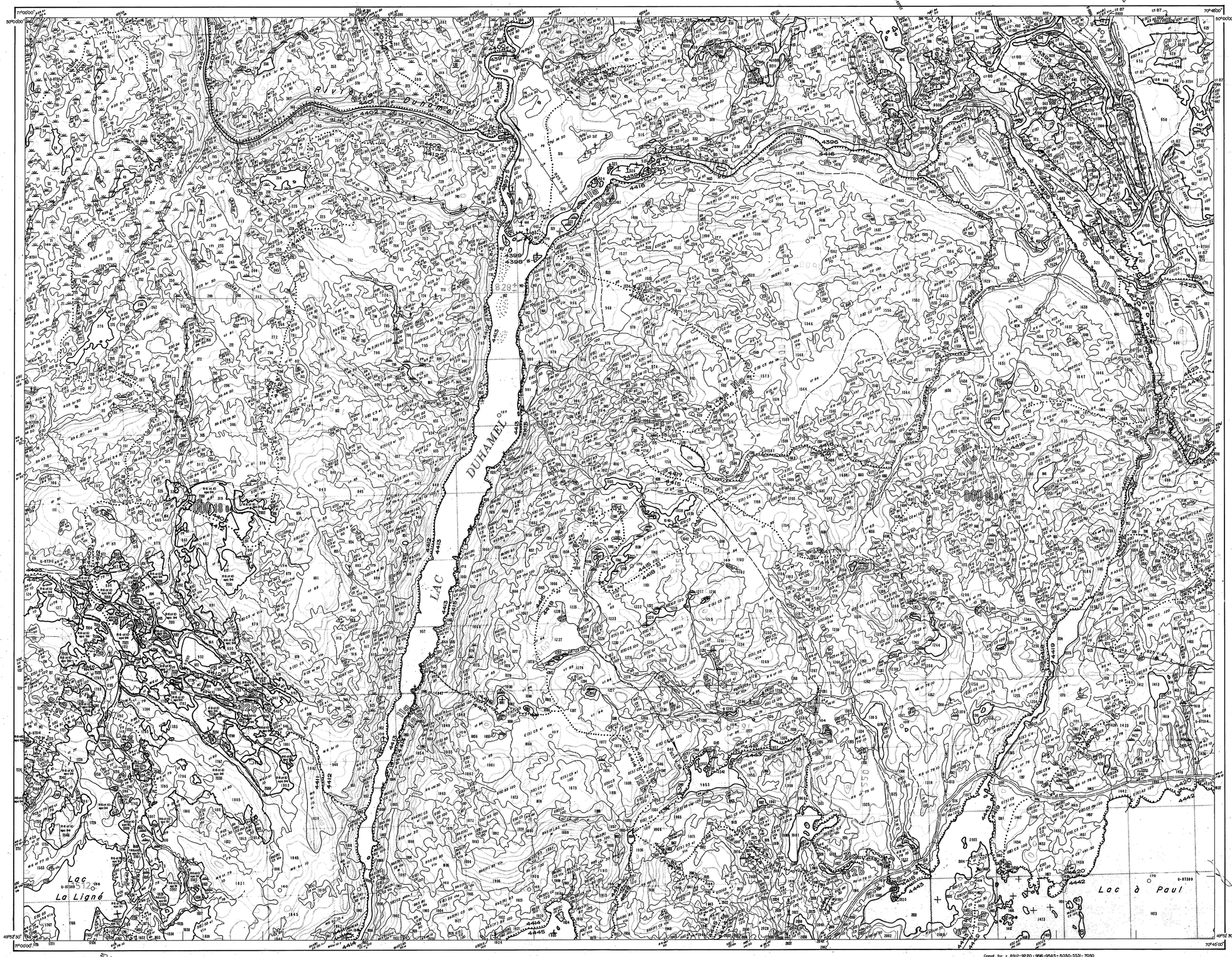

Compt. for. : 8912-9220-9961-9545-5030-5531-7050
A Jour : avril 1995

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par bande
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe d'ensemencement
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Brûlage partiel (dégagé ou à plat)
Plantation à ratrac nets
Plantation à ratrac mixtes
Plantation de feuillures
Ensemencement
Enlevure commerciale

N.B. Ces interventions n'indiquent aucune perturbation et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (épinettes et/ou épinettes blanches)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — épinettes noire et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à peuplier
— — à mélèze (plantation)
Pinèdes
— — à épinettes et/ou thuya rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinettes noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à épinettes noire et/ou épinette rouge
— — (plantation de épinettes blanches)
— — (plantation de épinettes noires)
— — (plantation de pins rouges)
Sapinières
— — de sapin et/ou thuya occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinettes noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinèdes à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — — et/ou sapin occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinettes noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin gris
— — — — avec peuplier
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinèdes à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinettes noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin gris
— — — — avec peuplier
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinèdes à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinettes noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin rouge
— — — — avec peuplier
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de pins gris)
Cédrières
— — (le thuja occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchières
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de pruche)
MÉLÈZES
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus	Résineux dominant	Résineux codominant
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (7)	F2 (6)	F1 (5) (6)
— — — avec pin blanc	F1 (7)	F2 (6)	F1 (5) (6)
— — — avec pin rouge	F1 (7)	F2 (6)	F1 (5) (6)
— — — avec cèdre	F1 (7)	F2 (6)	F1 (5) (6)
— — — avec sapin	F1 (7)	F2 (6)	F1 (5) (6)
Bouleaux blancs et/ou bouleaux noirs avec épinettes noire ou rouge	B5 (7)	B6 (6)	B5 (5) (6)
— — — avec épinette noire ou rouge	B5 (7)	B6 (6)	B5 (5) (6)
— — — avec pin gris	B5 (7)	B6 (6)	B5 (5) (6)
— — — avec pin rouge	B5 (7)	B6 (6)	B5 (5) (6)
— — — avec sapin	B5 (7)	B6 (6)	B5 (5) (6)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec résineux	F1 (7)	F2 (6)	F1 (5) (6)
Feuillus d'essences tolérantes avec épinettes	F1 (7)	F2 (6)	F1 (5) (6)
— — — avec pin rouge	F1 (7)	F2 (6)	F1 (5) (6)
Peupleraies avec sapin	Pe 5	Pe 5 (7)	Pe 5 (5)
— — avec pin gris	Pe 5	Pe 5 (7)	Pe 5 (5)
— — avec pin blanc	Pe 5	Pe 5 (7)	Pe 5 (5)
— — avec pin rouge	Pe 5	Pe 5 (7)	Pe 5 (5)
— — avec épinettes noire ou rouge	Pe 5	Pe 5 (7)	Pe 5 (5)
— — avec résineux	Pe 5	Pe 5 (7)	Pe 5 (5)
Cédrières avec résineux	Cd 6	Cd 6 (7)	Cd 6 (5)
Ensembles résineux	Pr 6	Pr 6 (7)	Pr 6 (5)
Mélangés à feuillus tolérants	M F1	M F1 (7)	M F1 (5)
— — sur station frêche	M F5	M F5 (7)	M F5 (5)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
Bouleaux
— — d'essences blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleaux jaunes
Peuplier
Peupleraies rouge
Cédrières
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à peuplier
— — à peupliers
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autre

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bande
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Épidémie légère
Épidémie sévère
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche résineux

⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Coupe totale
Épidémie sévère
Chablis
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE:	CLASSES	
10 (sna)	0-20 ans	70-30 (sna)	30-70 (sna)
30	21-40	00-30	30-50
50	41-60	00-50	50-80
70	61-80	00-50	50-80
90	81-100	00-50	50-80
100	101 et plus	100-70	70-100

FORÊT INÉQUIENNE

JIn (jeune inéquienne): Peuplement dominance du feuillu, tolérants, inégalité des tiges entre D+B10cms

Vieilleux inéquienne: Peuplement dominance du feuillu, tolérants, inégalité des tiges entre D+B10cms. Peuplement dominance du feuillu intolérant, inégalité des hauteurs de 10cms. Pruches, peuplements, inégalité des tiges ont plus de 50 cms.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
	75%	50%	25%	7%	2%	0%
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 50 %	?
Forte	51 à 70 %	?
Abrupte	71 % et plus	?
Superficie accidentée de pierres	> 5 %	?

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les feuillis publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1 C3 sp 60m G
- S1 — densification
- E1 — classe de pente
- C3 — classe d'âge
- sp — espèce de l'origine
- 60m — classe de hauteur
- G — classe de densité
- sous groupe d'essences
- groupement d'essences

R C5 cf 60 D1
- R — classe de pente
- C5 — classe d'âge
- cf — espèce de l'origine
- 60 — classe de hauteur
- D1 — classe de densité
- type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : CONSULTANTS FORESTIERS DOB INC.
SIGNATURE : Jacques Delisle
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

Carte forestière: Photographie aérienne : 1987 / Année de publication : 1988 / Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/6/87
Déclinaison magnétique : 21° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 24
Unité d'aménagement: 2
Unité de sondage:
Mode de tenure ou de gestion: 000 18 04
Bloc d'aménagement:
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique: 334 03
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 94 900
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 4423 *
Région écologique: 12b

Municipalité régionale de comté M.R.C. 210 FJORD DU SAGUENAY

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLE AU D'ASSEMBLAGE

22L-3	22-L-2	22-L-1
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
22-E-14	22-E-15	22-E-16
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
22-E-11	22-E-10	22-E-9

22 E/15 N.O.